



Procès-Verbal

CFVU

—

Lundi 26 mai 2025

Approuvé à la CFVU du 13 octobre 2025

 **Université
Paris Nanterre**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

DU 26 MAI 2025

FORMATION PLÉNIÈRE

Étaient présents :

Mme JELEVA, Vice-présidente chargée de la Commission de la formation et de la vie universitaire

MEMBRES DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS

COLLÈGE A

M. BAUDRY (Agir pour Nanterre)
M. FERHAT (Nanterre, une ambition solidaire)
Mme GADOT (Agir pour Nanterre)
Mme LEBARBIER (Nanterre, une ambition solidaire)
Mme ODDO (Nanterre, une ambition solidaire)

COLLÈGE USAGERS

Mme KARLOWSKI (Le Poing Levé, la liste Anticapitaliste et Révolutionnaire)
Mme SIDDIQUI (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)
M. DESPEAUX (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)
Mme MAGAND (Le Poing Levé, la liste Anticapitaliste et Révolutionnaire)
Mme MARTI (UNEF, le syndicat étudiant : contre la sélection et la hausse des frais d'inscription !)
Mme MOREAU (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)
Mme PEREIRA DOS SANTOS (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)
M. PIRON PALLISER (UNEF : pour nos semaines de révision et contre la sélection)

COLLÈGE B

M. BENUCCI (Nanterre, une ambition solidaire)
Mme CUBEDDU (Nanterre, une ambition solidaire)
M. DEMICHEL (Agir pour Nanterre)
Mme FOURAULT-CAUET (Nanterre, une ambition solidaire)
Mme ISIDRO (Nanterre, une ambition solidaire)
Mme LEROUX (Nanterre, une ambition solidaire)

PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

M. BENBENAI (MGEN)

COLLÈGE BIATSS

Mme DE CHAMBORANT (La voix de tous)
M. GIOT-MIKKELSEN (SNASUB-FSU)
M. RAT (SGEN-CFDT)
Mme STOYANOV (CGT Paris Nanterre)



MEMBRES NON DÉLIBÉRATIFS PRÉSENTS

ÉQUIPE PRÉSIDENTIELLE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

M. GUÉRIN (Directeur général adjoint chargé des études et de la formation universitaire de tous les publics)

MEMBRES INVITÉS DE LA CFVU

M. VANHULLE (DAJI)

Mme DE BEARN (Directrice DAJI)

DIRECTION DES SERVICES COMMUNS ET GÉNÉRAUX

Mme LE COËNT (Directrice adjointe SCD-BU)

Mme PRUNEL (Responsable administrative COMETE)

M. RULLIERE (Directeur SUAPS)

DIRECTION D'UFR ET INSTITUTS

Mme BOUSSARD (Directrice UFR DSP)

M. BUROKUR (Directeur UFR SITEC)

M. COLLARD (Directeur UFR SSA)

M. DRU (Directeur UFR STAPS)

M. GREA (Directeur adjoint UFR PHILLIA)

Mme MERY (Directrice UFR PHILLIA)

Mme DUBOIS (Responsable administrative adjointe UFR STAPS)

M. SAUNIER (Directeur adjoint IUT)

Mme LAROCHE (Directrice adjointe DSP)

SOMMAIRE

I — DÉLIBÉRATIONS ET AVIS	7
1) APPROBATION DES PROCES-VERBAUX.....	7
2) POLITIQUE GENERALE ET INSTANCES	8
a. <i>Offre de formation 2026-2030 : éléments de cadrage</i>	8
b. <i>Calendriers dérogatoires pour l'année universitaire 2025-2026</i>	11
c. <i>Actualisation de l'offre de bonus pour l'année 2025-2026</i>	12
d. <i>Projets proposés par la CAPE du 21 mai 2025</i>	12
e. <i>Modification de maquettes</i>	13
3) CONVENTIONS.....	14
a. <i>Conventions internationales</i>	14
b. <i>Convention de formation</i>	15
c. <i>Autres conventions</i>	16
II — INFORMATIONS.....	17
1) ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET UNISSON	17

*La séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université Paris Nanterre
est ouverte à 14 heures 16 sous la présidence de Mme Jeleva.*

La Vice-présidente remercie les élus de leur présence. Elle évoque trois demandes d'ajout de points à l'ordre du jour : aucun de ces points ne pourra être retenu et traité en tant que tel pour des raisons propres à chacun.

Mme ISIDRO, élue de la CFVU et coordinatrice de la licence droit français – droit étranger, a demandé l'ajout d'une annexe au cadrage LMD¹ 5 dédiée à cette formation afin d'en adapter la répartition des ECTS². Comme écrit dans le préambule au cadrage voté le 20 janvier, les différentes demandes d'adaptation ne peuvent être remontées que par les composantes après instruction et arbitrage – l'établissement est attaché au respect de cette échelle de discussion. La demande ne s'inscrit pas dans ce processus et ne pourra pas être soumise à l'avis de la CFVU. De plus, il ne paraît pas souhaitable d'avoir des annexes pour chaque formation particulière ; les adaptations seront prises en compte dans les maquettes, qui seront toutes soumises au vote de la CFVU. La nécessité d'adapter le cadrage aux contraintes extérieures (cadre réglementaire national, partenariats nationaux ou internationaux) qui pèsent sur certaines formations est mentionnée dans le préambule du cadrage. La licence dont il est question relève bien de cette mention au titre des partenariats internationaux. Mme Jeleva invite donc les responsables de la formation à se tourner vers la direction de leur composante pour solliciter des échanges préalables à toute demande d'adaptation du cadrage.

La Vice-présidente donne ensuite la parole aux élus de l'UNEF pour un bref exposé des deux points dont ils ont demandé l'ajout à l'ordre du jour et qui concernent un article de *StreetPress* et la nouvelle procédure de traitement des recours gracieux.

Mme MARTI souligne que l'article de *StreetPress*³, distribué aux élus, rapporte des choses extrêmement graves, notamment une politique illégale d'espionnage et de surveillance à l'encontre de militants étudiants (création d'un groupe WhatsApp servant à indiquer les déplacements des membres de l'UNEF ; trombinoscope ; achat de caméras-espionnes ; lignes de dépense dans le budget de l'université mentionnant nommément des membres de l'UNEF). Elle donne lecture d'un passage de l'article : « *Employé en qualité de vigile sur le site de l'université, Ahmed témoigne comme son collègue Samir des demandes clandestines émises par Yasmina S. En particulier celle d'une utilisation frauduleuse des caméras de vidéoprotection. "Chaque entrée des militants était épiée, notamment en utilisant les caméras de l'université qui donnent sur la gare Nanterre-Université et le campus", critique-t-il. Une pratique illégale, d'autant plus qu'aucun panneau n'indique que le site est sous vidéosurveillance", note Ahmed.* » Mme Marti évoque les tentatives de séquestration et de vissage de fenêtres en pleine nuit lors de l'occupation en 2021. Elle comprend pourquoi le budget de la DSSI⁴ a augmenté de 60 % depuis 2021.

Ces méthodes illégales, dignes de régimes autoritaires, doublées de procédures disciplinaires, ont pour but d'éviter de négocier avec l'UNEF et le collectif des « sans-facs » et de ne pas accéder à l'inscription de jeunes de quartiers populaires ou issus de l'immigration. Il faut admettre sa défaite : tous les membres de l'UNEF ont été relaxés à l'unanimité ; malgré cela, l'établissement fait appel. Ils ont tenté d'exterminer le syndicat qui se bat pour les droits étudiants, mais elle soutient qu'une Université Paris Nanterre sans l'UNEF n'existe pas. La répression ne fonctionne pas et ils vont faire en sorte que cela ne reste pas impuni. L'UNEF demande la démission de tous ceux ayant participé à ces pratiques illégales, dont Mme SALHI et Mme ROLLAND-DIAMOND ; l'arrêt des poursuites contre ses militants ; l'accès à une enquête ministérielle menée sur les pratiques du service de sécurité ; les détails des dépenses de la DSSI ; un rendez-vous immédiat pour discuter de la nouvelle campagne des « sans-facs ». Elle donne l'exemple d'un étudiant, réfugié tchadien, à qui le redoublement a été refusé. Elle demande aux élus de la liste de la présidence de se positionner : ne pas le faire revient à valider ces pratiques de mafieux.

¹ Licence master doctorat.

² Système européen de transfert et d'accumulation de crédits.

³ Ferrier Romain, « Filatures et caméras, l'université Paris-Nanterre a espionné des syndicalistes étudiants », *StreetPress*, 15 mai 2025.

⁴ Direction de la sûreté et de la sécurité incendie.

La Vice-présidente répond que l'article comporte des accusations ignobles d'une violence inouïe sans aucun fondement, qui s'appuient sur des témoignages anonymes et sur une déformation grave des faits. Il est inadmissible d'évoquer en instance le nom d'agents de l'université, d'étudiants et d'insulter une partie des membres de l'instance. Elle laisse aux élus de l'UNEF la responsabilité des propos tenus. Elle affirme avec force que l'Université Paris Nanterre ne fait pas de surveillance politique de ses étudiants.

Mme MARTI lui demande comment elle explique le groupe WhatsApp.

D'autres élus de l'UNEF prennent la parole sans qu'elle leur ait été donnée, ce que la Vice-Présidente souligne..

M. DESPEAUX lui rétorque qu'il ne leur a pas donné le droit d'être suivi ni d'être filmé.

La Vice-présidente répond que les membres de l'équipe présidentielle sont nombreux à avoir été filmés ; leurs images se sont retrouvées sur les réseaux sociaux.

Les élus de l'UNEF affirment que cela est légal.

La Vice-présidente confirme que l'établissement a acheté des nano-caméras, après la fin de l'occupation, dans un objectif précis qui relève de la responsabilité de la présidence, celui de protéger les personnes et les biens. Elles devaient être installées dans les parkings en raison de faits relevés (objets déposés, porte cassée), mais n'ont jamais été utilisées puisque la porte en question a été réparée. Cela illustre la déformation des faits dans l'article. Il est question d'une voiture stationnée pour bloquer toute ouverture d'une issue de secours : il n'en a rien été.

Mme MARTI trouve scandaleux de mentir de cette façon alors qu'il y a des vidéos.

S'ensuit un échange inaudible.

Mme MOREAU ajoute que Mme GAIDOT, élue au CA, est empêchée de rentrer dans un bâtiment pour un rendez-vous médical. L'UNEF va faire des campagnes exigeant la démission, des conférences de presse. Les étudiants et les élus de l'université sont choqués. Cette présidence a dépassé les bornes pour ne pas négocier avec des personnes se battant contre la sélection. Cette politique de suppression des budgets, bien plus à droite que ce que la présidence ne le prétend, mène à la répression et les isole. Elle invite les élus à s'exprimer sur cette question, car un Rubicon a été franchi.

M. RAT n'accepte pas des ordres. Il aimerait que la CFVU commence.

Pour Mme MARTI, il n'est pas possible de faire une CFVU normale sans que les élus prennent position.

La Vice-présidente ne tolère pas que l'UNEF demande à qui que ce soit de s'exprimer sur quoi que ce soit.

S'ensuit un échange inaudible.

La Vice-présidente demande aux élus de l'UNEF de baisser le ton.

M. PIRON-PALLISER a des photos d'un groupe WhatsApp dans lequel son nom est mentionné en indiquant sa localisation. Les vigiles témoignent de façon anonyme, car ils ont peur de la cheffe de sécurité. Ils demandent depuis des mois d'avoir accès à l'enquête ministérielle qui a été discutée en CSA. La direction de l'université a des pratiques dictatoriales. Un patron utilisant de telles pratiques envers des syndicalistes serait qualifié de voyou. Ils ne peuvent pas se cacher derrière des mensonges. Il va continuer à parler fort pour dénoncer ces méthodes réprimant le mouvement étudiant.

La Vice-présidente suspend la séance.

Les élus de l'UNEF continuent de parler.

La séance est suspendue à 14 h 44 et reprend à 14 h 56.

La Vice-présidente propose de reprendre la séance. Les insultes proférées envers des élus de l'instance et des membres de l'équipe présidentielle sont intolérables et ont bien été notées.

Les élus de l'UNEF prennent la parole pour demander des réponses.

La Vice-présidente réaffirme que les accusations proférées sont infondées.

Pour M. DESPEAUX, il n'est pas possible de balayer les propos relatés dans l'article.

La Vice-présidente demande aux élus de l'UNEF s'ils maintiennent leur deuxième point.

Mme MOREAU répond par l'affirmative.

La Vice-présidente donne la parole aux élus UNEF sur le point relatif au traitement des recours gracieux..

Mme MARTI indique que la plateforme pour les recours gracieux a changé alors que cela n'a jamais été discuté en CFVU.

La Vice-présidente confirme que la plateforme de traitement des recours gracieux a changé. Ce point n'a pas fait l'objet d'échanges en instance car il s'agit d'une évolution technique et non d'un changement dans les grands principes de traitement des recours gracieux. La plateforme Saisine était devenue obsolète et nécessitait un travail de maintenance trop important pour l'établissement. Elle remercie la DRI⁵, la DEF⁶ et la DAJI⁷ qui ont travaillé à la recherche d'un outil alternatif. Le choix s'est porté vers la plateforme Démarche simplifiée – produit interministériel, gratuit, déjà déployé dans plusieurs établissements. Les personnels administratifs en ont été informés et son fonctionnement leur a été présenté. 300 recours ont déjà été déposés ; quelques étudiants ayant sollicité de l'aide. Tout semble se dérouler de la meilleure manière possible.

M. DESPEAUX évoque les problématiques de fracture numérique et d'accès à l'information et signale qu'il n'y a pas de lien de renvoi sur le site Saisine vers cette nouvelle plateforme.

La Vice-présidente le corrige et lui montre où trouver ce renvoi, qui existe également dans les lettres de refus Parcoursup.

Pour M. DESPEAUX, cela pourrait être beaucoup plus évident. Désormais, il faut créer un compte et les quatre situations exceptionnelles sont moins mises en évidence. Ce sont des barrières supplémentaires – il donne l'exemple du RSA⁸ pour lequel un tiers des personnes ne font pas les démarches alors qu'elles y sont éligibles. Il lui demande de rappeler le trajet du recours avec ces changements qui ne sont pas que techniques.

La Vice-présidente note ces remarques et points d'amélioration. Il lui semble que le plus important est ce qui figure dans la lettre que reçoit l'étudiant. Le circuit des recours reste identique : traitement administratif puis renvoi aux commissions lorsqu'il s'agit d'un recours suite à un refus.

Mme MOREAU demande si les situations exceptionnelles sont encore prioritaires : auparavant, cocher ces cases empêchait un refus automatique.

La Vice-présidente répète que les principes de traitement des recours restent identiques. L'attention particulière sur ces quatre situations est maintenue ; il est toujours possible de déposer des documents pour en justifier. Avec cette plateforme, il est possible d'espérer une accélération de la procédure.

I – DÉLIBÉRATIONS ET AVIS

1) Approbation des procès-verbaux

- Procès-verbal du 25 novembre, du 9 décembre 2024 et du 20 janvier 2025.

⁵ Direction des ressources informatiques.

⁶ Direction des études et de la formation.

⁷ Direction des affaires juridiques et institutionnelles.

⁸ Revenu de solidarité active.

M. DESPEAUX informe les élus que lors d'une discussion sur la réforme du statut de l' élu, la présidence a proposé d'ajouter un article sur le fonctionnement des instances interdisant de transmettre des documents internes ou de discuter des échanges avec des personnes extérieures à l'instance jusqu'à la validation du procès-verbal. Il n'aurait ainsi pas été possible avant ce jour d'évoquer les discussions d'une CFVU qui s'est tenue en novembre 2024. Les élus de l'UNEF s'y sont opposés avec tous les autres syndicats, dont ceux du personnel.

La Vice-présidente confirme qu'un groupe de travail, dont la composition a été pensée de manière à ce que les différents acteurs de l'établissement soient représentés, se réunit avec l'objectif de proposer un texte sur le statut de l' élu, précisant les droits et devoirs. La confidentialité des débats n'avait pas pour but d'empêcher les élus d'échanger avec leurs mandataires, mais de rappeler qu'il était important de ne pas diffuser les documents internes avant la validation des procès-verbaux. Suite aux échanges, cette partie du texte, qui a donné lieu à des interprétations diverses, a été retirée. L'établissement travaille à un raccourcissement des délais de validation des procès-verbaux.

Mme MARTI ajoute qu'il y a également eu des tentatives de faire passer une limitation de temps de parole par élu et par liste, ce qui a été refusé en bloc par toutes les organisations syndicales présentes – cela permet d'éclairer les volontés de la présidence.

La Vice-présidente pointe la tentative de déformation des intentions initiales. La séance du jour a illustré le fait que des temps de parole trop longs empêchent l'ensemble des membres de l'instance de s'exprimer. Il n'est pas question de limiter les prises de parole, mais de tenir une instance dans des délais raisonnables tout en laissant la diversité des points de vue s'exprimer.

Elle donne lecture des procurations avant d'ouvrir le vote :

- De M. Olivier à M. Benucci ;
- De Mme Oddo à Mme Jeleva ;
- De M. Thouvenel à Mme Severo ;
- De Mme Patrelle à Mme Marti ;
- De Mme Hennecart à Mme Jeleva ;
- De M. Barthes à Mme Moreau ;
- De M. Seydi à M. Despeaux.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur les procès-verbaux des 25 novembre, 9 décembre 2024 et 20 janvier 2025.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 12

2) Politique générale et instances

a. Offre de formation 2026-2030 : éléments de cadrage

La Vice-présidente indique que sont soumises au vote des annexes concernant les doubles licences et les licences professionnelles. Ces documents se sont appuyés sur un bilan pédagogique et administratif de ces formations lors du LMD 4 et sur deux groupes de travail dédiés.

- Doubles-licences

Les doubles licences permettent d'obtenir deux diplômes de licence distincts. Les étudiants doivent valider les enseignements fondamentaux des deux licences supports. Mme Jeleva rappelle que la mise en œuvre des doubles licences requiert une très forte coordination entre les équipes. Afin de préserver le caractère bi-disciplinaire des mises en pratique disciplinaires, la possibilité a été introduite, lorsque les effectifs de double-licence sont de plus de 20 personnes, d'avoir des groupes dédiés pour ces dernières.

Pour M. BAUDRY, il y aurait parfois un intérêt à prendre les enseignements complémentaires d'une licence support, ce qui n'est pas prévu dans la maquette type. Il donne l'exemple d'un cours d'économie du droit qui ne fait pas partie des fondamentaux de la licence d'économie, mais qui serait très intéressant pour la double licence économie-droit.

La Vice-présidente souligne qu'il est important que les étudiants valident les enseignements fondamentaux des deux licences. La possibilité évoquée, qui serait mise en œuvre par des ECTS surnuméraires, paraissait augmenter trop considérablement la charge de travail des étudiants. La seule piste serait d'inclure cet enseignement dans les fondamentaux.

M. BAUDRY précise qu'il ne s'agit pas d'ajouter des ECTS, mais de prendre un enseignement fondamental et un complémentaire au lieu de prendre deux fondamentaux d'une licence support.

La Vice-présidente signale que cela implique que l'un des fondamentaux ne soit pas du tout suivi par les étudiants.

Pour M. BAUDRY, cela peut faire sens dans certaines formations : il donne l'exemple de la L3 économie-droit où il y a un chevauchement disciplinaire.

La Vice-présidente précise qu'il ne s'agit pas d'une licence pluridisciplinaire, mais de deux licences ; priver les étudiants d'un enseignement fondamental d'une des deux licences pose question. Il peut y avoir des adaptations, mais relâcher ce principe lui paraît compliqué.

Mme DE CHAMBORANT signale qu'il y a toujours eu des matières spécifiques pour la licence droit-économie, principalement en L3. Dans le LMD 4, il est arrivé que le PIX soit porté uniquement par DSP⁹ et que son équivalent permette de mettre une matière spécifique pour l'économie et vice-versa. Ici, il semble y avoir un cadrage miroir entre les deux.

La Vice-présidente indique que le cadrage de licence actuel prévoit davantage de disciplinaire. Il lui paraît compliqué de modifier ce principe de miroir. Elle invite les équipes à essayer de réfléchir à la manière d'intégrer cette matière, quitte ensuite à avoir un échange plus spécifique.

M. DESPEAUX indique que l'UNEF va voter contre cette annexe. Certaines compétences transversales (outil de professionnalisation, stages, initiation à l'entrepreneuriat) ne répondent pas à un intérêt pédagogique propre à chaque formation, mais à la volonté gouvernementale d'aligner les formations sur les intérêts du patronat et le bassin d'emploi. Il donne l'exemple de l'université d'Aix-Marseille où a été mise en place une instance régionale avec des acteurs économiques qui donne son avis sur les orientations que doivent prendre les formations. Tout cela est en lien avec les COMP¹⁰. Pour que la coordination des doubles licences se passe bien, il est nécessaire d'embaucher. Il faudrait ainsi baisser le budget de la sécurité. Il redemande une nouvelle fois le détail du budget de la DSSI (17 millions de 2025 à 2027).

La Vice-présidente s'étonne des liens faits et des arguments qui ne lui semblent pas convaincants. Il est important d'assurer la sécurité des personnes. Les enseignements cités existaient dans le cadrage précédent et sont considérés comme positifs par les membres du conseil de perfectionnement, notamment les étudiants. Dans « outil de professionnalisation », il existe une déclinaison disciplinaire, qui peut donner des informations précieuses aux étudiants sur leur devenir après l'université. Les formations ayant intégré, à leur demande, « Initiation à l'entrepreneuriat » en sont satisfaites ; il est à noter que la formation proposée concerne principalement l'entrepreneuriat dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Il n'est pas question dans l'établissement des démarches évoquées pour l'université d'Aix-Marseille.

M. BAUDRY demande s'il ne serait pas possible d'introduire un complément de phrase permettant des « ajustements ponctuels dûment justifiés » afin de laisser une petite flexibilité lors de la construction des maquettes.

La Vice-présidente regrette, mais ce cadrage a été longuement discuté. Introduire ce complément de phrase remettrait en question la structure et le sens des doubles licences telles qu'elles ont été pensées. Les étudiants valident deux licences qu'ils peuvent faire valoir séparément selon leur poursuite d'étude. Le préambule du cadrage permet des demandes d'ajustement.

⁹ Droit et sciences politiques.

¹⁰ Contrat d'objectifs, de moyens et de performance.

Elle donne lecture de nouvelles procurations avant d'ouvrir le vote sur ce cadrage.

- De Mme Severo à M. Benucci ;
- De M. Thouvenel à Mme Lebarbier.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis défavorable sur les éléments de cadrage de l'offre de formation 2026-2030 pour les doubles licences.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 13

Contre : 16

Abstentions : 1

Le cadrage double-licence n'est pas approuvé..

- Licences professionnelles

Les licences professionnelles sont soumises à des contraintes réglementaires nationales, rappelées en introduction du document soumis au vote. Le cadrage établissement cherche à les intégrer tout en préservant une souplesse permettant une adaptation aux spécificités des différentes formations. La direction de l'IUT¹¹ de Ville-d'Avray a attiré l'attention de l'établissement sur les spécificités des licences professionnelles du domaine science technologie et santé qui comportent des travaux pratiques sur machine ce qui implique un encadrement enseignant plus important que celui prévu par le cadrage. Le plafond du volume horaire a ainsi été relevé de 450 à 500 heures.

M. SAUNIER précise que cela concerne deux mentions (métiers électroniques avec un seul parcours et métiers de l'aéronautique avec trois parcours). L'IUT apprécie l'effort de l'établissement même si la demande initiale était le maintien des volumes horaires actuels. La direction ne s'opposera pas à cette proposition.

La Vice-présidente insiste sur la volonté de prendre en compte les spécificités des formations malgré le contexte budgétaire actuel.

M. DEMICHEL demande s'il est possible, dans le cas de partenariats avec des CFA¹² externes, de mettre plus d'heures sans coûts supplémentaires.

La Vice-présidente confirme que cela peut s'inscrire dans le cadre des partenariats extérieurs, et faire l'objet de demandes de dérogations argumentées comme mentionné dans le préambule du cadrage.

M. DESPEAUX évoque les obligations réglementaires citées et donne lecture de l'article 10 : « *L'objectif d'insertion professionnelle des diplômés de licence professionnelle est fixé au minimum à 50 % et l'insertion est mesurée annuellement* ». L'Hcerès¹³ a jugé défavorablement certaines formations, car ne remplissant pas ces objectifs et ne s'alignant pas assez sur les intérêts du patronat. L'article 1, coupé dans l'annexe, dit que la poursuite d'étude en master n'est pas de droit. Il s'agit principalement de jeunes venant de quartiers populaires ou issus de l'immigration. Le ministère crée un enseignement à différentes vitesses en fonction du lieu de naissance. L'ambition solidaire aurait été de ne pas respecter ces critères d'insertion professionnelle qui n'ont rien à voir avec des intérêts pédagogiques. L'UNEF va voter contre avec les jeunes qui se battent pour leur droit à étudier.

La Vice-présidente souligne qu'il ne s'agit pas de se prononcer sur le cadrage national – si tel était le cas, d'autres pourraient manifester leur désaccord. Les évaluations Hcerès ont souligné que le taux de poursuite d'étude pour les licences professionnelles était particulièrement important et elle s'en félicite. Elle rappelle que tout en s'opposant aux licences professionnelles, l'UNEF a voté contre l'offre de parcours et de mentions de l'établissement avec l'argument qu'il abandonnerait des licences professionnelles.

Elle donne lecture d'une nouvelle procuration avant d'ouvrir le vote :

- De M. Ferhat à Mme Fourault-Cauet.

¹¹ Institut universitaire de technologie.

¹² Centre de formation des apprentis.

¹³ Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur les éléments de cadrage de l'offre de formation 2026-2030 pour les licences professionnelles.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 19

Contre : 12

Abstention : 0

La Vice-présidente remercie les élus pour ce vote important qui va permettre aux équipes des formations de Licence professionnelle de disposer d'un cadrage pour avancer dans la construction des maquettes, ce qui ne pourra pas être le cas pour les doubles licences.

b. Calendriers dérogatoires pour l'année universitaire 2025-2026

La Vice-présidente remercie tous ceux ayant participé à l'élaboration de ces calendriers dérogatoires. Il s'agit principalement de calendriers de formations ouvertes à l'apprentissage, incluant des stages longs ou préparant à des examens nationaux ou à des concours.

M. DESPEAUX donne l'exemple du calendrier de la formation info-com qui ne comporte pas de semaines de révision et dont les rattrapages de contrôle continu intégral interviennent en mai, c'est-à-dire un mois plus tôt que pour les autres formations. Supprimer des droits n'élève pas le niveau des étudiants. Il faudrait embaucher des professeurs, rénover les locaux, dédoubler les salles, acheter du matériel pour l'enseignement à distance. Un salaire étudiant – même si ce n'est pas ici que le sujet va se régler – permettrait de mettre fin à la première cause d'échec : le fait d'être obligé de travailler en même temps que ses études. L'UNEF demande le rétablissement d'une semaine de révision sans enseignement de remplacement ; la suppression du contrôle continu intégral ; le rétablissement d'une session de rattrapage dans toutes les filières. Il ajoute que chez DSP, les étudiants démarrent plus tôt que les autres à cause de contraintes matérielles et qu'il y a des retards dans la transmission des notes. Des pistes de budget, évoquées plus tôt lors de la CFVU, permettraient que les étudiants ne paient pas l'austérité.

La Vice-présidente propose aux représentants des composantes citées de s'exprimer.

Mme LAROCHE signale que DSP commence l'année plus tôt afin d'offrir un sas d'intégration dans les notions juridiques, plutôt que de charger les semaines. Il ne s'agit pas d'un problème matériel. Les étudiants ont une vraie semaine de révision et lui semble qu'il n'y a pas de difficultés majeures concernant les examens.

Mme PEREIRA DOS SANTOS indique que l'emploi du temps de DSP entraîne des difficultés vis-à-vis des jurys et des rattrapages (délai de transmission des notes). Il y a toujours des cours rattrapés sur les premiers jours de la semaine de révision : elle demande s'il serait possible de garantir une réelle semaine de révision.

Mme LAROCHE répond qu'ils font au mieux pour la semaine de révision, mais il semble opportun que les enseignants puissent rattraper des cours plutôt que d'en supprimer une partie.

La Vice-présidente rappelle que le contrôle continu intégral est un choix pédagogique, nullement lié à des considérations de moyens ; cette modalité d'évaluation a un sens, car les étudiants sont évalués par projet. Un temps de révision est bien prévu pour ces formations qu'il soit ou non intégré dans les calendriers tels que soumis au vote. La possibilité de rattrapage est une obligation inscrite dans les M3C¹⁴ générales et il n'est nullement question de remettre en cause ce droit. Son positionnement dépend du rythme de la formation. La CFVU a déjà évoqué la raison de ces jours de remplacement de cours.

M. DESPEAUX confirme que l'expérience pédagogique est dégradée pour les étudiants en dérogatoire, mais il n'est pas possible d'exclure de fait ceux qui n'ont pas d'autre choix. Si on ne peut pas libérer les étudiants de la contrainte du travail, il faut mettre en place des dispositifs leur permettant de poursuivre leur études. Le contrôle continu n'est pas un bon dispositif. Rattraper les cours a un intérêt pédagogique, mais

¹⁴ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences.

cela ne doit pas pénaliser les étudiants ; il faudrait rendre disponible le cours sans qu'il ne soit évalué au moment des examens.

La Vice-présidente n'a jamais parlé des étudiants en régime dérogatoire. Tout le monde est en accord avec le fait qu'il serait souhaitable qu'aucun étudiant n'ait à travailler pour financer ses études, mais cela n'est pas le sujet. Elle répète que le contrôle continu intégral est un choix pédagogique qui n'a pas pour conséquence la dégradation des conditions d'étude. L'alternative aux jours de rattrapage de cours est leur placement le samedi, ce à quoi l'UNEF n'est pas favorable.

En l'absence d'autres remarques, elle ouvre le vote sur l'ensemble de ces calendriers dérogatoires.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur les calendriers dérogatoires pour l'année universitaire 2025-2026.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 19

Contre : 12

Abstention : 0

c. Actualisation de l'offre de bonus pour l'année 2025-2026

Ce point est reporté.

d. Projets proposés par la CAPE¹⁵ du 21 mai 2025

Lors de cette séance, dix projets ont été présentés avec une dominante de courts-métrages. Les porteurs de projets sont issus de différentes composantes ; Mme Jeleva se réjouit de voir, ce qui est rare, un projet présenté par une étudiante de SEGMI¹⁶. Seules les subventions pour trois projets sont soumises au vote puisque les autres propositions rentrent dans le périmètre de délégation du CA¹⁷ à la présidente. Il y a également dix demandes de subvention par des associations étudiantes avec les montants précisés sur la base des documents présentés.

M. PIRON-PALLISER profite de ce point pour souligner que la subvention accordée à l'UNEF en décembre dernier n'a toujours pas été versée, malgré plusieurs relances. Il faudrait accélérer le versement des subventions aux associations, qui représentent le minimum pour fonctionner.

M. GUERIN a bien noté. Il précise que le service qui gère la CAPE fait tout son possible pour que les subventions soient versées.

La Vice-présidente remercie M. PIRON-PALLISER de cette alerte importante. Elle sera transmise au service financier de l'établissement pour qu'il puissent opérer ce paiement au plus vite. Elle confirme que le service est très investi.

En l'absence d'autres remarques, elle ouvre le vote sur ces trois subventions.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur les projets proposés par la CAPE du 21 mai 2025.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 19

Contre : 1

Abstentions : 11

¹⁵ Commission d'aide aux projets étudiants.

¹⁶ Sciences économiques, gestion, mathématiques, informatique.

¹⁷ Conseil d'administration.

e. **Modification de maquettes**

- DU¹⁸ Cyber criminologie (UFR¹⁹ DSP)

Il s'agit de la création d'un DU porté par l'UFR DSP, destiné principalement à un public de formation continue, mais également ouvert aux étudiants en formation initiale. Le volume horaire total est de 63 heures. La formation vise à renforcer les compétences théoriques et pratiques du public inscrit pour le former aux enjeux de la cybercriminalité, qui prend de plus en plus d'ampleur. Le DU s'appuie sur deux centres de recherche (droit pénal et criminologie ; droit civil des affaires et du contentieux économiques). Des discussions sont en cours pour des partenariats, notamment pour mieux faire connaître cette formation et en faire bénéficier un public le plus divers possible. Les tarifs sont de 2 000 € (formation continue) et de 400 € (formation initiale).

Mme Jeleva donne lecture d'une nouvelle procuration avant d'ouvrir le vote :

- De Mme Cubeddu à Mme Leroux.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur la création de ce DU Cyber criminologie.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 12

- DU Interventions en prévention et protection de l'enfance – IPPE (UFR SPSE²⁰)

Il s'agit d'une transformation d'un DIU²¹ construit avec l'Université Paris VIII en DU propre à l'Université Paris Nanterre. La responsable de la formation côté Paris VIII cesse ses fonctions et il n'a pas été possible de trouver quelqu'un souhaitant s'investir dans la mise en œuvre de ce partenariat. Le contenu de la formation reste équivalent ; la formation est destinée exclusivement à un public de formation continue

Mme KARLOWSKI demande ce que cela implique en termes de public et de coût.

La Vice-présidente répond que la formation était déjà destinée à un public de formation continue et qu'il n'y a pas de transformation majeure en termes de contenu.

M. RAT ajoute que les tarifs et les publics (professionnels de la protection de l'enfance) ne changent pas.

La Vice-présidente ouvre le vote sur cette modification.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur la transformation du DIU en DU.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 19

Contre : 1

Abstentions : 11

La Vice-présidente propose un temps de pause avant les conventions.

Mme MARTI suggère de profiter de la pause pour aller chercher le document de l'enquête ministérielle.

¹⁸ Diplôme universitaire.

¹⁹ Unité de formation et de recherche.

²⁰ Sciences psychologiques et sciences de l'éducation.

²¹ Diplôme inter-universitaire.

La séance est suspendue à 16 h 43 et reprend à 17 h 06.

3) Conventions

a. Conventions internationales

L'ensemble des conventions a été approuvé par le conseil des relations internationales.

CV 2024-346 Accord-cadre de coopération internationale – Institut National d'Anthropologie d'Histoire (INAH Mexique)/UPN

Il s'agit d'une convention initiale portée principalement par l'UFR LCE²².

CV 2024-347 Accord de coopération – Université Pontificale de Comillas (Madrid)/UPN

Le partenariat est relatif au programme d'étude droit français – droit espagnol en vue de l'obtention d'un double-diplôme de master en France et en Espagne. Il s'agit d'un renouvellement de convention qui a donné lieu à 2 mobilités sortantes et 46 mobilités entrantes sur les dernières années.

CV 2024-530 Accord-cadre de coopération internationale – Université de Santiago du Chili (USACH)/UPN

CV 2025-042 Convention d'échange d'étudiants – Université de Santiago du Chili/UPN

Il s'agit d'une convention initiale qui concerne toutes les disciplines de l'établissement.

CV 2024-534 Accord-cadre de coopération internationale – Universidad Andina Simon Bolivar Équateur (UIDE)/UPN

CV 2024-535 Convention d'échange d'étudiants – Universidad Andina Simon Bolivar Équateur (UIDE)/UPN

Il s'agit d'une convention initiale.

CV 2025-040 Accord de partenariat – Florida State University (FSU) / UPN

Il s'agit de permettre à des étudiants de la formation MA en français du FSU de valider des enseignements du FLE²³ (PHILLIA²⁴). 6 crédits peuvent être obtenus.

CV 2025-041 Accord de partenariat – Middle Tennessee State University / UPN

Sur le même principe, cette convention permet à des étudiants ayant validé le DU FLE de transférer des crédits pour l'obtention d'un diplôme MAT in World Language Education de la Middle Tennessee State University.

CV 2025-073 Accord-cadre de coopération – Universidad Internacional del Ecuador (UIDE) /UPN

CV 2025-074 Convention d'échange d'étudiants – Universidad Internacional del Ecuador (UIDE) / UPN

Il s'agit d'une convention initiale.

CV 2025-119 Accord-cadre de coopération internationale – Université populaire de l'État de Puebla (UPAEP Mexique)/UPN

²² Langue et cultures étrangères.

²³ Français pour étudiants étrangers.

²⁴ Philosophie, information-communication, langages, littératures, arts du spectacle.

CV 2025-120 Convention d'échange d'étudiants – Université Populaire de l'État de Puebla (UPAEP Mexique)/UPN

Il s'agit d'un renouvellement de partenariat porté par la DRIM²⁵ qui a donné lieu à 2 mobilités sortantes et à 1 mobilité entrante. Toutes les disciplines peuvent être concernées.

CV 2025-153 Accord-cadre de coopération internationale – Université du Sichuan/UPN

CV 2025-154 Convention d'échange d'étudiants – Université du Sichuan/UPN

Il s'agit d'un renouvellement de la convention concernant les formations en LEA²⁶, qui a donné lieu à 4 mobilités sortantes et 6 mobilités entrantes.

CV 2025-124 Accord-cadre de coopération internationale – Université Pontificale Catholique de l'Équateur (PUCE)/UPN

La Vice-présidente donne lecture d'une nouvelle procuration avant d'ouvrir le vote.

- De Mme Magand à Mme Karlowski.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur les conventions internationales.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 13

b. Convention de formation

CV 2025-029 Avenant n° 2 à la convention de formation CV 2018-741 – Sorbonne Université/UPN

La convention initiale, datant de 2018, portée par l'UFR PHILLIA concerne le master Humanités classiques, Humanités numériques. L'avenant consiste à prolonger la convention jusqu'à la fin de la période du LMD 4. Il s'agit de mutualiser certains enseignements avec le master Lettres classiques de Sorbonne Université.

CV 2025-143 Convention de partenariat pédagogique pour la formation en apprentissage pour le Master Monnaie Banque Finance Assurance – Cap Compétences/UPN

Portée par SEGMI, la convention précise les modalités de ce partenariat.

CV 2025-146 Convention de partenariat relatif au Master TER – Université Sorbonne Nouvelle Paris 3/UPN

Portée par PHILLIA, la formation concernée est le master mention Théâtre, parcours Études théâtrales, écritures et représentations. Il s'agit de mutualiser des enseignements.

CV 2025-175 Avenant n° 1 à la convention CV 2024-388 relative à la sélection des étudiants STAPS désirant s'inscrire à l'Institut de formation en masso-kinésithérapie (IFMK) du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-Les-Mureaux (C.H.I.M.M)/UPN

Tous les ans est actualisé le nombre de places que les écoles de kinésithérapie offrent aux étudiants de l'établissement. L'accès en L1 reste stable et il y a une augmentation de place pour l'accès en L2.

Deux conventions sur le nuage n'ont pas pu être présentées au bureau de la CFVU, ni être intégrées à l'ordre du jour. Elles présentent néanmoins un caractère d'urgence.

²⁵ Direction des relations internationales et des mobilités.

²⁶ Langues étrangères appliquées.

CV 2025-026 Accord de partenariat avec la Fondation lus et Politia de l'ASMP²⁷

Cette convention permet à l'établissement de bénéficier de l'ensemble des activités menées par la Fondation et d'être représenté dans son conseil d'administration. L'établissement pourra disposer d'un libre accès aux cours de l'Université numérique juridique francophone. L'établissement doit verser une contribution à hauteur de 10 500 € par an.

La Vice-présidente ouvre le vote sur ces conventions.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur les conventions de formation.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 13

c. Autres conventions

CV 2025-563 Convention de subvention BPI²⁸ API²⁹ – DAJI

Ce partenariat est porté par le service API et le pôle entrepreneuriat. La BPI finance un prix pour les étudiants entrepreneurs. Il était important que cette convention soit votée aujourd'hui pour que la subvention soit versée et que les actions puissent être engagées.

CV 2025-024 Convention de subvention UPN-ASUPX

Il s'agit d'un renouvellement du soutien de l'université à son association sportive qui permet de financer les déplacements des sportifs et de valoriser leurs performances.

M. DESPEAUX demande un vote séparé. L'UNEF votera contre la première convention, car BPI France a été épinglée par des associations sur leurs financements à des entreprises israéliennes, notamment liées aux entreprises de colonisation.

La Vice-présidente précise qu'il s'agit d'une banque d'investissement publique. Elle constate qu'une nouvelle fois des accusations non étayées sont portées.

Les résultats du vote sont les suivants :

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à la majorité un avis favorable sur la convention CV 2025-563.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 16

Contre : 12

Abstention : 1

La Commission de la formation et de la vie universitaire émet à l'unanimité un avis favorable sur la convention CV 2025-024.

Nombre des membres en exercice : 41

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 13

²⁷ Académie des sciences morales et politiques.

²⁸ Banque populaire d'investissement.

²⁹ Accompagnement parcours insertion.

II – INFORMATIONS

1) État d'avancement du projet UNISSON³⁰

La Vice-présidente indique qu'il a paru important d'informer l'instance des actions menées dans le cadre du projet UNISSON depuis son lancement il y a un an. L'objectif du projet est d'améliorer l'expérience étudiante à l'Université Paris Nanterre pendant trois grandes périodes (l'arrivée, les études et la préparation au départ). Elle se réjouit que l'établissement ait été lauréat pour ce projet.

M. COESY précise que le projet UNISSON, réponse à l'appel à projet ANR³¹, s'étend jusqu'en 2030 avec un bilan prévu en 2027 et a pour objectif de valoriser les actions de l'université pour améliorer la vie étudiante et la vie de campus. L'accent est mis sur l'innovation sociale et solidaire – signature de l'université. Cela représente 14 millions d'euros de subvention ; 12 partenaires ; 3 organisations facilitatrices pour accompagner le projet donc le CECOVE³². Il est structuré autour des actions déjà entamées au sein de l'université et de nouvelles initiatives qui émergent au fil du temps. Il concerne les trois phases du parcours de l'expérience étudiante : avant l'arrivée à l'université (lien avec le territoire et les lycées partenaires) ; pendant le parcours de formation ; la préparation à la sortie vers le milieu professionnel ou la suite du parcours (accompagnement des alumni).

Il donne des exemples d'actions menées en 2024 : soutien important au Festival Nanterre sur scène ; soutien aux étudiants relais santé (renforcement du recrutement avec le SSE³³) ; acquisition de serveurs pour la VDI³⁴ ; acquisition d'un mini-van pour les déplacements des étudiants sportifs sur des lieux de compétition – action qui se poursuit en 2025 ; financement d'écoles doctorales d'été ; mise en place d'une journée d'immersion « étudiant pour un jour » qui a permis à des lycéens du territoire de découvrir les différents cours ; application parrainage, qui sera concrétisée en 2025, qui permettra à des étudiants L1 d'être parrainés par d'autres étudiants sur le campus. Certaines actions vont se poursuivre en 2025, notamment la journée d'immersion « étudiant pour un jour » et le programme de formation sur la maîtrise de l'information, la lutte contre la désinformation et les *fake science*.

Il s'agit en 2025 de :

- Renforcer le soutien par les pairs : recrutement des ERS³⁵ et d'étudiants ambassadeurs supplémentaires ; phase de développement de la plateforme de parrainage pour les L1 ;
- Renforcer la communauté étudiante : acquisition d'un mini-van, qui soit respectueux de l'environnement et qui permette le déplacement d'étudiants en situation de handicap ;
- Favoriser l'aménagement et la rénovation des campus : plan d'action pour la modernisation et les rôles d'accueil des bâtiments de l'université ;
- Améliorer le service à l'utilisateur : formation du personnel, à la santé mentale par exemple ;
- Simplifier la vie étudiante : refonte en profondeur des sites internet et intranet ;
- Soutenir la vie culturelle étudiante ; exposition de Will Eisner « la BD³⁶ éducative au service des soldats pendant la Seconde Guerre mondiale ;
- Internationaliser l'expérience étudiante : promotion du multilinguisme et du plurilinguisme lors des journées LCE ; soutien financier supplémentaire pour les échanges internationaux des étudiants, acquisition de licences d'autoformation en langues et lecture de presse internationale ;
- Préparer les étudiants à leur avenir professionnel et personnel : journée « réussir son doctorat à l'Université Paris Nanterre » ; journée « Passeport pour la vie active » ; un atelier de formation sur l'intelligence artificielle ; activité de recherche-formation avec les étudiants du M2 Territoires, villes et santé ; journée d'étude sur l'anthropologie et l'avenir de la formation dans cette discipline.

Concernant le schéma directeur de la vie étudiante, 18 ateliers collaboratifs ont été menés sur trois grandes thématiques, qui vont être complétées par un questionnaire pour mieux cibler les besoins. Il y a eu 54 participants, dont 8 partenaires ainsi que 43 propositions de fiches actions produites. Afin de permettre l'expression des besoins, une procédure a été formalisée permettant d'étudier les fiches action avant les

³⁰ Université de l'innovation sociale et solidaire de Nanterre.

³¹ Agence nationale de la recherche.

³² Centre de coordination de la vie étudiante.

³³ Service santé étudiant.

³⁴ Virtual desktop infrastructure.

³⁵ Étudiant relais santé.

³⁶ Bande dessinée.

instances du projet (conseil des partenaires, CVEC³⁷ élargie, comité de pilotage). Une interface permet d'assurer le suivi des différentes actions au fil de l'eau et de voir comment le projet vit concrètement.

La Vice-présidente le remercie pour cette présentation qui permet à la CFVU de prendre conscience de ce qui a pu être fait grâce à ce projet. La construction du schéma directeur est extrêmement importante pour l'établissement. Elle salue le travail réalisé ainsi que le fait d'avoir réussi à impliquer tous les acteurs de la formation.

M. DESPEAUX demande que ce diaporama leur soit transmis ainsi que la version française du projet. Il rappelle l'opposition de l'UNEF à ce mode de financement par appel à projets, notamment dans un contexte de coupes budgétaires. L'État devrait donner une dotation en fonction des besoins. Il estime que l'université essaie de redorer son image et abandonne d'énormes problématiques sociales. L'UNEF demande depuis des années qu'un mail soit envoyé aux étudiants afin de les informer de la procédure d'exonération des frais d'inscription. Tandis que le deuxième poste de dépense de l'université permet d'espionner les syndicats étudiants et que des millions ont été versés dans la piscine, il n'y a toujours pas d'assistante sociale embauchée par l'université ni de gynécologue dans une fac de 35 000 étudiants. Il évoque l'égalité des chances qui passerait par le fait de recevoir les « sans-facs » qui veulent uniquement étudier.

La Vice-présidente regrette qu'il n'y ait pas de questions précises sur la mise en œuvre de ce projet. Il est possible de se féliciter que l'université, dans un contexte d'incertitudes budgétaires, ait pu obtenir un financement garanti. Ce projet financera le recrutement – en cours – d'une conseillère en économie sociale et familiale. L'information auprès des étudiants concernant la possibilité d'exonération des frais a été longuement traitée lors de la commission d'aides sociales. Le mail n'est pas la voie privilégiée puisqu'il s'agit d'informer les étudiants alors qu'ils ne sont pas encore inscrits officiellement ; l'amélioration du site internet s'inscrit aussi dans cette optique. Elle récusé ces accusations de « redorer le blason ». Des actions réelles au bénéfice des étudiants sont menées. Elle regrette l'absence de l'UNEF lors des ateliers de construction du schéma de la vie étudiante, cela leur aurait donné l'occasion d'intervenir plus directement.

Mme MARTI s'interroge sur le rôle des étudiants relais santé alors qu'il n'y a pas assez de soignants. Il ne faut pas se satisfaire que les universités soient financées par des appels à projets. Les montants devraient être déterminés en fonction des besoins et non en fonction de politiques déterminées par le ministère.

La Vice-présidente comprend que l'établissement devrait se priver de financement. Ce n'est pas le fait de l'établissement si les recrutements pour du personnel médical sont complexes, mais une amélioration est constatée ces dernières années : équipe infirmière désormais au complet, recrutement d'une sage-femme, délais réduits pour obtenir un rendez-vous. Les étudiants relais santé ne se substituent pas aux soignants ; leur rôle est complémentaire, ils font de la prévention et de l'accompagnement. L'établissement fait son possible pour ses étudiants avec les moyens qui sont les siens.

Mme MARTI insiste sur les choix budgétaires faits, notamment les nano-caméras.

M. DESPEAUX s'interroge sur le recrutement de cette conseillère.

La Vice-présidente répond qu'il s'agit d'une conseillère en économie sociale et familiale et non d'une assistante sociale afin d'être en complémentarité par rapport à ce que propose le CROUS³⁸. Il est possible de regretter que ce recrutement prenne du temps.

Pour M. DESPEAUX, il s'agit de quelqu'un dont une partie des tâches est d'expliquer aux pauvres comment utiliser leur argent. Il répète qu'il faut du personnel médical. Beaucoup d'universités ouvrent des postes d'assistantes sociales.

La Vice-présidente maintient le fait que l'établissement est mobilisé pour ses étudiants et fait son possible pour avoir plus de moyens, d'où ce projet UNISSON dont elle se réjouit du déploiement.

³⁷ Contribution de vie étudiante et de campus.

³⁸ Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Paris Nanterre est levée à 18 heures 05.

La Présidente de l'Université

Caroline ROLLAND-DIAMOND

